



## La réforme de l'éducation

La réforme touche tous les niveaux depuis l'école primaire jusqu'à l'entrée à l'université. Le système scolaire français est le plus inégalitaire de toute l'OCDE. Les précédentes tentatives, entre autres celle de 1986, ont provoqué des manifestations de rues non seulement d'enseignants mais aussi et surtout de lycéens et d'étudiants. Il est temps d'aboutir aux réformes dont certaines sont très attendues.

Au collège, il s'agirait de s'assurer que les fondamentaux sont assimilés : apprendre à apprendre, travailler en groupe, asseoir les bases avec au terme des 4 ans de collège obtenir le brevet des collèges.

De façon générale, un des principes de base de la réforme en cours est de donner plus d'autonomie aux établissements. L'autonomie est une bonne chose dès lors qu'elle signifie liberté et confiance aux acteurs de terrain pour régler les difficultés des élèves. Demain, les équipes et leur chef d'établissement auront davantage de souplesse dans l'élaboration de leur projet pédagogique, en contrepartie d'une responsabilisation accrue et d'une évaluation plus régulière.

L'autonomie, c'est aussi réaffirmer la place de l'État : - se concentrer davantage sur la définition du cadre national, - vérifier que les objectifs fixés soient atteints par tous. Ceci semble primordial, avant même une volonté de gestion du moindre détail ... peut-on lire sur le site du Ministère.

**L'école primaire** : objectif 100% de réussite en revalorisant les fondamentaux :

- Lire, écrire, compter, respecter autrui en CP
- Dédoublage des classes dans certaines ZEP
- Stages de réussite à la fin du primaire offerts pendant vacances de printemps et d'été
- Adapter les rythmes scolaires

*Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et Inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible. Ces évolutions pourront intervenir à la rentrée 2018. Là où les acteurs sont prêts, des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée prochaine. »*

**Réforme collèges** : d'une part s'assurer que ces fondamentaux, acquis en primaire, sont assimilés, d'autre part apprendre à apprendre, travailler en groupe, asseoir les bases avec au terme des 4 ans le brevet des collèges.

Retour aux classes bilingues, aux classes européennes et à l'ancienne organisation de l'enseignement du grec et du latin.

*Le carcan des thèmes imposés (6 obligatoires sur 8 proposés) pour les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) est levé pour donner davantage de souplesse aux acteurs et leur permettre de faire le choix d'EPI plus adaptés à leur projet d'établissement.*

On trouve beaucoup d'informations sur le site [education.gouv](http://education.gouv)

**Réforme du baccalauréat** : Le ministre lance une réforme du baccalauréat, qui devrait aboutir pour l'année 2020. L'idée est d'avoir un contrôle final de 4 épreuves et un contrôle continu pour le reste. C'est une excellente chose afin de renforcer le bac et de ne pas diluer le diplôme dans une multiplicité d'épreuves. Mission de réflexion donnée à un Conseil présidé par le Prof. Matthiot, ancien directeur de Sciences Po Lille.

En 2013, le bac aurait coûté 1,5 milliard d'euros et retiré 3 semaines d'enseignement possible, soit 8% d'une année scolaire. Pléthore d'épreuves, en moyenne 12 pouvant atteindre 17 en raison de nombreuses options choisies, soit 2 fois plus que la moyenne européenne. Le bac est devenu un rite de passage puisque les notes arrivent trop tardivement pour la sélection universitaire.

**Réforme de l'Université** : 50% des étudiants ne passent pas en 2<sup>ème</sup> année.

La première université française est au 131<sup>ème</sup> rang mondial (World Universities rankings).

Annulation du tirage au sort.

Consultation avec les lycéens.

Nous avons décidé de reporter la discussion sur les études post baccalauréat au printemps prochain.

Le thème de la prochaine réunion (date non encore précisée) sera :

**L'indépendance de la justice et les médias.**